

DÉPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE
EN DATE DU 06 décembre 2022

N° 76

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AD 323 d'une contenance totale de 365 m² sis 21 ruelle du Crocq et appartenant à monsieur DUPOUY Hugues.

Le Maire,



C. Krieguer
Claude KRIEGUER